



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**A afficher dès réception  
et jusqu'au**

**mardi 15 octobre 2024 inclus**

**ÉLECTIONS DES MEMBRES  
DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MARTINIQUE  
DU 31 JANVIER 2025**

**AVIS DE PUBLICATION  
DES LISTES ÉLECTORALES PROVISOIRES  
(ÉLECTEURS VOTANT INDIVIDUELLEMENT)**

**Ces listes resteront affichées du mardi 1er au mardi 15 octobre 2024 inclus**

Toute personne ne figurant pas sur les listes électorales provisoires peut demander à la commission d'établissement des listes électorales à y figurer.

De même tout électeur inscrit sur une des listes du département peut demander la rectification, l'inscription ou la radiation d'une personne.

Les réclamations doivent être adressées,

**par lettre recommandée avec accusé de réception  
avant le mercredi 16 octobre 2024**

à

M. le Président de la Commission d'Établissement des Listes Électorales  
Élections à la chambre d'agriculture  
Préfecture de la Martinique  
Bureau de la réglementation générale, des élections et de la circulation  
82, rue Victor Sévère  
97200 FORT-DE-FRANCE